

## Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
www.ville-erquy.com



Erquy, le 1 novembre 2021

### Objet

Demande de  
mouillage 2022

A L'ATTENTION DES USAGERS DU PORT D'ERQUY

### Suivi par

Service technique  
02 96 63 64 65  
ast@erquy.bzh

Madame, Monsieur,  
Chers Plaisanciers,

Vous trouverez ci-après un formulaire à nous retourner dûment complété, pour votre demande de mouillage 2022 dans nos ports de plaisance ainsi que l'adhésion au CLUPIP si vous le souhaitez.

Le règlement du port est disponible à l'accueil de la Mairie d'Erquy et téléchargeable sur le site [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com). Nous vous demandons de bien vouloir le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement.

Chaque année, les services municipaux et les élus, en concertation avec l'association des plaisanciers et les représentants du CLUPIP, travaillent ensemble afin de vous proposer l'emplacement le plus adapté à votre bateau.

Nous attirons également votre attention sur l'importance de nous communiquer les coordonnées des personnes ou prestataires à contacter en cas d'urgence, et de prévenir le Maître de Port pour l'installation de votre bateau.

**Tout contrat arrivé après la date du 20 décembre 2021 ne sera pas étudié prioritairement et la place occupée en 2021 ne sera plus acquise (les places attribuées en 2021 pour absence temporaire d'un plaisancier ne sont pas acquises non plus).**

**Merci de consulter et de respecter le standard de mouillage pour la sécurité de tous les bateaux.**

Une fois le plan de mouillage fait, un plan et une liste seront mis en ligne sur le site de la mairie d'Erquy précisant le mouillage qui vous a été attribué.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers plaisanciers, nos très sincères salutations.

**Henri LABBE**

Maire d'ERQUY

Port : .....

Emplacement : .....

## CONTRAT DE MOUILLAGE 2022

A COMPLETER ET TRANSMETTRE POUR LE 20 DECEMBRE 2021 AU PLUS TARD

### Avertissement

**Nous insistons fortement pour que ce contrat soit entièrement et correctement complété et signé de votre part. Tout contrat incomplet, erroné ou parvenu hors délais sera traité dans un second temps. Toute demande d'annulation après le 1<sup>er</sup> avril, ne sera pas prise en compte conformément au règlement des ports.**

Afin de faciliter la gestion de votre contrat, merci de bien vouloir cocher l'une des cases ci-dessous :

**Je dépose un contrat de mouillage pour le même bateau qu'en 2021 Oui / Non**

- J'ai changé de bateau :** merci de retirer un imprimé de contrat de mouillage vierge à l'accueil de la Mairie ou directement sur Internet [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com), renseignez-le en vous conformant aux instructions, et joignez-le au présent document
- Je ne renouvelle pas mon contrat de mouillage :** retournez ce document signé à la Mairie d'Erquy

**Merci de renseigner votre e-mail: nous privilégions la communication des informations par voie électronique.**

|   |                             |  |
|---|-----------------------------|--|
| <b>NOM - Prénom :</b>                             |                             |  |
| <b>Adresse principale :</b>                       |                             |  |
| <b>Téléphone portable :</b>                       | <b>Téléphone domicile :</b> |  |
| <b>Téléphone autre :</b>                          | <b>Courriel :</b>           |  |
| <b>Adresse estivales :</b>                        |                             |  |
| <b>Nom du bateau :</b>                            |                             | <b>Immatriculation :</b>                                       |
| <b>Modèle :</b>                                   |                             | <b>Hb /Inboard :</b>   |
| <b>Longueur de coque :</b>                        | <b>largeur :</b>            | <b>Open /timonier/voilier :</b><br><b>(Di/ DI/ Quillard) :</b> |
| <b>Tirant d'eau :</b>                             | <b>Masse :</b>              | <b>Puissance :</b>   |
| <b>Prestataire à contacter en cas d'urgence :</b> |                             |  |



**Le Comité Local des Usagers Permanents des  
Installations Portuaires de Plaisances  
(CLUPIPP) – usagers du port centre**

Le CLUPIPP rassemble uniquement les titulaires d'un contrat de poste d'amarrage ou de mouillage d'une durée supérieure à six mois.

Le CLUPIPP se réunit une fois par an pour recevoir communication des projets et bilan concernant le fonctionnement du port centre.

La participation au CLUPIPP n'est pas automatique, les titulaires d'un contrat éligible doivent s'inscrire sur une liste tenue à jour par le gestionnaire du port. Pour ce faire vous devez retourner le coupon réponse ci-dessous :

**COUPON REPONSE**

**A retourner dûment compléter avec le contrat de mouillage 2022  
A la mairie, 11 square de l'hôtel de ville, 22430 ERQUY**

**Nom et Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Inscription sur la liste du CLUPIPP :**  OUI  NON

**Date :**

**Signature,**

## **Le Conseil Portuaire et le CLUPIPP**

Le port de plaisance d'Erquy et un port départemental dont la délégation de service publique a été confiée à la mairie d'Erquy. En tant qu'usager du port vous contractez un droit d'amarrage ou de mouillage, assorti d'un droit d'usage des facilités du port. Au titre des règles de droit applicables (code des transports) vous êtes représentés au conseil portuaire.

Sa composition intègre des représentants de tous les intervenants du port notamment du département, de la municipalité, de la CCI, des pêcheurs et des plaisanciers.

Les membres du CLUPIPP ont pour rôle principal d'élire en leur sein, sur candidature, les représentants des usagers au titre de la plaisance au conseil portuaire.

**Représentants du CLUPIPP : mandat 2017 – 2022 :**

| <b>TITULAIRES</b>    | <b>SUPPLEANTS</b>    |
|----------------------|----------------------|
| Bernard Gapaillard   | Fabien Remond        |
| Jean-Pierre Guivarch | Jean-Claude Vigneron |
| Roger Le Bozec       | Michel Leclanger     |

Les prochaines élections auront lieu courant 2022.